The minutes of the National Joint Health and Safety Committee meetings are written, translated and provided by Canada Post Corporation.

Les procès-verbaux des réunions du Comité national mixte de santé et de sécurité sont rédigés, traduits et fournis par la Société canadienne des postes.

This document can be searched internally using the "FIND" function from within Acrobat Reader.

Les utilisateurs peuvent effectuer des recherches dans ce document en utilisant la fonction « RECHERCHER » du logiciel Acrobat Reader.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 24 juillet 2012

Participants

SCP	**STTP**
Nina Mankovitz	Serge Champoux
Ian Kerr	Carl Girouard
	Chris Pleasants
	Gayle Bossenberry (invitée)

Conseillère	**Invités**
Pascale DeRycke	Steve Clark
	Judi Fraser
	Brian Shea
	Ginger Robinson
	Amanda Maltby
	Tim Robinson
	Nancy Donovan
	Anu Bhalla

Mot d'ouverture

Le STTP demande à la SCP de ne pas céduler des items avec invités au tout début des rencontres du CNMSS pour que les parties puissent présenter des mots d'ouverture en premier.

Le STTP demande à ce que les points fermés recommandés restent à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'ils fassent l'objet d'une discussion officielle.

Le STTP déclare également que « l'aperçu » du procès-verbal devrait être élaboré conjointement. Il parle entre autres du préambule du point sur le mécanisme de préhension pour la livraison aux BLRs qui a été ajouté au procès-verbal de la rencontre du CNMSS de mai, et ce contre l'avis du STTP. La SCP mentionne que le procès-verbal est d'abord présenté à titre d'ébauche afin que des annotations et des commentaires y soient ajoutés, si le STTP estime que cela est nécessaire, et ceux-ci peuvent être examinés avant la mise au point du procès-verbal définitif.

Le STTP indique également qu'il ne souscrit pas au préambule de l'appareil fonctionnel des FFRS du procès-verbal du CNMSS du 29 mai 2012. Il souhaite que sa position y soit intégrée. La SCP accepte de l'intégrer dans le procès-verbal.

La SCP indique que Dave Findlay remplacera Daniel Beaulne en rôle de nouveau membre du CNMSS de la SCP représentant les opérations. La SCP enverra un avis officiel par écrit au STTP.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP intégrera la position du STTP dans le préambule de l'appareil fonctionnel des FFRS du procès-verbal de la réunion du CNMSS du 29 mai.
2. La SCP fournira le nom du nouveau membre du CNMSS par écrit au STTP.

Points permanents

1. PCV et directives

Le STTP demande à la SCP de recevoir des rapports à tous les 6 mois des instructions et AVC de DHRCC,

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité – Retard des rapports de données croisées
Invité : Brian Shea

Aperçu

Le STTP exprime depuis un certain temps ses préoccupations selon lesquelles le temps pris pour obtenir le rapport de données croisées de fin d'exercice est inacceptable. Il mentionne qu'en 2008, 2009 et 2010, les rapports croisés avaient été fournis au STTP à la fin mars ou au début d'avril tandis que ceux de 2011 ne sont toujours pas prêts. La SCP convient que si les rapports de données croisées n'ont pas été fournis avant la réunion, elle demandera au responsable du système de rapports d'expliquer le retard devant le CNMSS.

Discussion

La SCP explique que le SGI a changé à la fin d'août 2011, et que la création de nouveaux rapports nécessite que les champs de rapport soient redéfinis, depuis les anciennes versions au nouveau système. La SCP explique que l'examen est maintenant achevé et que le rapport devrait être prêt à être distribué au cours de la semaine du 30 juillet 2012. Le STTP mentionne qu'il n'a pas besoin des rapports trimestriels, et que le rapport de fréquence et de gravité de fin d'exercice suffira.

Le STTP soulève une préoccupation au sujet des rapports hebdomadaires, et s'enquiert de la façon dont les changements au nombre de blessures peuvent se produire d'une semaine à l'autre. Il mentionne que le nombre d'accidents varie d'une semaine à l'autre et que les chiffres inscrits pour une semaine précise ne sont pas constants. La SCP explique que le SGI est un système dynamique et que, par conséquent, les changements de données tels

que les renseignements sont mis à jour. Le STTP demande s'il y a une façon de montrer les changements sur une feuille distincte. La SCP assurera un suivi afin de déterminer la faisabilité de cette mesure et fournira une réponse au Comité.

Le STTP demande également s'il est possible de créer un rapport illustrant les incidents manqués de près depuis août 2011. La SCP assurera également un suivi à ce propos.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP fournira les rapports de données croisées.
2. La SCP assurera un suivi afin de déterminer s'il est possible de créer un rapport d'anomalies illustrant les changements dans le rapport hebdomadaire.
3. La SCP assurera un suivi afin de déterminer s'il est possible de créer un rapport sur les incidents manqués de près depuis août 2011.

Points à l'ordre du jour

3. Améliorations au document du RSEA (2011-06-08)
Invitée : Judi Fraser

Aperçu

Un nouveau système de gestion des incidents lancé en août 2011 produit un nouveau formulaire d'enquête papier en vue des présentations à RHDCC. Après plusieurs mois d'utilisation du formulaire RSEA, la SCP propose quelques modifications afin de le simplifier et de le rendre plus facile à comprendre. Le formulaire est également utilisé pour consigner les incidents manqués de près.

Discussion

- La SCP explique qu'il propose changer le formulaire afin qu'il soit plus facilement suivi et de réduire le nombre de champs reproduits et exiger uniquement les signatures qui sont exigées par la loi. La SCP fait également remarquer que le mot « accident » a été modifié à « incident ». Le STTP n'est pas d'accord avec le changement de la formulation « accident » à « incident ». Il considère que le fait de remplacer le mot accident par incident fait en sorte de déresponsabiliser la SCP en cas d'accident et fait remarquer que dans la société actuelle, il n'est jamais mention d'incident mortel. Il indique aussi que le formulaire se concentre sur l'incident et non pas sur l'employé. Finalement, la traduction française du document en ébauche est affreuse et ne reflète pas ce qui est écrit dans la version anglaise du document. La SCP craint que des personnes s'estiment moins responsables de la prévention des « accidents » qu'ils le sont de la prévention des « incidents ». La SCP mentionne qu'une nouvelle ébauche française sera envoyée au STTP pour fin d'examen.

Le STTP demande si de nouveaux points ont été ajoutés à cette version depuis l'ancienne version du RSEA. La SCP soutient qu'il s'agit d'une nouvelle mise en page; les champs reproduits ont été supprimés et un champ pour les « commentaires supplémentaires » a été ajouté. Une case pour la signature du représentant du CLMSS ou du RSS reste cependant au formulaire. Le STTP fait part de son désaccord pour la case 'enquêteur' qui doit être signée par un représentant de la SCP. Il mentionnant que ce n'est pas le représentant de la SCP qui est enquêteur mais qu'il s'agit d'une enquête conjointe et que les deux noms devraient être indiqués. Il demande aussi de retirer la case indiquée 'gestionnaire' car ce dernier ne fait pas partie de l'enquête et il n'a pas a approuvé l'enquête et ses recommandations. La SCP mentionne que le superviseur et le représentant du CLCSS doivent tout les deux participer à l'enquête et signer le RSEA; le superviseur signe dans la case de « enquêteur » et le représentant du CLCSS dans la case « représentant du CLCSS », où il y a également l'espace pour qu'ils écrivent des commentaires additionnels. La SCP est d'accord que la case du « gestionnaire » n'est pas requise et accepte de la retirer. Il pose la question : si le représentant du CLMSS ou le RSS signe le document, est-ce qu'il aura une copie de ce RSEA modifié? Le STTP demande si des copies seront fournies et, s'il y a des changements, une nouvelle copie sera-t-elle distribuée? La SCP confirme qu'en vertu du processus établi, des copies du RSEA doivent être fournies à l'employé membre du CLCSS ou au représentant de santé et de sécurité du site, s'il y a des changements des mises à jour, elles seront distribuées à toutes les parties concernées.

La SCP explique que la loi accorde 14 jours pour fournir les renseignements à la Direction générale du travail de RHDCC et trois jours à la Direction de la rémunération de RHDCC. La SCP devra soumettre de nouveau le formulaire modifié à RHDCC en vue de son approbation. Le STTP demande de recevoir la correspondance entre la SCP et DRHCC à ce sujet.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP transmettra au STTP une copie de l'ancien formulaire.
2. La SCP vérifiera l'exactitude de la version française du formulaire.
3. La SCP fournira une réponse au CNMSS, un formulaire révisé et la traduction appropriée.
4. La SCP enverra une copie de la correspondance avec RHDCC à ce sujet.

4. Résultats du sondage sur eStar (2011-06-08)
Invité : Steve Clark

Aperçu

Lors de la réunion du CNMSS du 8 juin 2011, une discussion s'est tenue au sujet des quatre véhicules électriques que la SCP a prévu d'introduire dans le parc de véhicules (trois à Vancouver et un à Toronto). Les véhicules ont été introduits dans le parc de véhicules, on a amené l'un des véhicules à Ottawa afin de le présenter aux membres du CNMSS et les employés qui ont conduit les véhicules ont répondu à un sondage afin de recueillir leurs impressions sur les véhicules. Les résultats du sondage sont présentés pendant la réunion.

Discussion

La SCP distribue et examine les résultats des huit questionnaires qui ont été remplis. Tous les employés qui ont conduit les véhicules étaient des hommes. Le STTP mentionne que la SCP doit obtenir l'avis des femmes aussi. Il demande donc de retourner sur le terrain et de faire des essais avec des femmes pour recueillir leurs commentaires. La SCP tentera de trouver des itinéraires à Vancouver qui répondent aux critères et qui sont attribués à des femmes afin de leur demander de conduire les véhicules et de remplir le questionnaire, puis elle fournira une mise à jour au Comité le 2 octobre 2012.

Plusieurs points négatifs ont été soulevés par les participants dont :
-le fait que le véhicule n'a qu'une porte de sortie au niveau de l'habitacle
-que les serrures manuelles du camion sont difficiles à opérer
-l'éclairage du coffre est trop faible
-lors de la descente et de la montée dans le véhicule, la poignée montoir est trop courte.

En fonction des résultats des huit questionnaires du sondage reçus à ce jour, la SCP discutera avec le constructeur s'il est possible de :

- créer une deuxième sortie de la cabine.
- d'installer des serrures électriques.
- d'augmenter l'éclairage du coffre.
- d'allonger la poignée montoir pour entrer dans le véhicule et en sortir.

La SCP affirme qu'elle ne cherche pas à acheter d'autres véhicules de ce modèle, mais qu'elle souhaite participer à la résolution de la question de savoir si cette technologie qui est créée serait une option pour la SCP. La prochaine phase de construction n'aura lieu qu'en 2014, mais la SCP présentera ses préoccupations au constructeur.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP distribuera le questionnaire à des femmes si des itinéraires répondant aux critères peuvent être trouvés, puis elle fournira une mise à jour au cours de la réunion du CNMSS d'octobre 2012.
2. La SCP apportera les suggestions formulées dans les résultats du sondage au constructeur.

5. Problèmes liés au fournisseur de Ford Connect (2012-06-29)
Invité : Steve Clark

Aperçu

Au cours de la réunion du CNMSS du 29 mai, le STTP a demandé que la SCP informe le Comité des questions qui ont été soumises à Ford concernant le véhicule Connect.

Discussion

La SCP fournit une liste des points qui ont été soumis à Ford au sujet de ses préoccupations liées au Transit Connect.

- Charnière de portière du côté conducteur (le boulon supérieur de l'axe de blocage se brise)
- Ampoules de feux clignotants avant brûlés
- Perforation de la canalisation de l'air conditionné – fuite aux raccords au véhicule.
- Détachement de l'enjoliveur de bas de porte de chargement arrière (un cas seulement à ce jour).

Le STTP demande à la SCP de fournir des mises à jour au cours de la réunion du CNMSS du 2 octobre 2012 concernant ces points ou d'autres points relatifs au Ford Transit Connect.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP fournira des mises à jour au cours de la réunion du CNMSS du 2 octobre 2012.

6. Mises à jour sur le parc de véhicules
Invité : Steve Clark

Aperçu

Au cours de la réunion du CNMSS du 29 mai, on a convenu que le parc des véhicules fournira des mises à jour au CNMSS sur les réalisations des programmes dans son secteur.

Discussion

On convient que le sondage sur le tapis de plancher du Transit Connect, qui a été modifié afin d'intégrer les commentaires du STTP, se poursuivra à Ajax.

A la demande du STTP, la SCP accepte d'organiser une visite de la station de propane de l'ETCO au cours de la semaine du 20 août 2012. Le STTP fournira les dates de sa disponibilité.

Recommandations/Mesures de suivi

1. Le STTP fournira les dates pour la visite de la station de propane de l'ETCO.
2. La SCP fournira les résultats du sondage sur le tapis de plancher au cours de la réunion du CNMSS du 2 octobre 2012.

7. CDL avec pièce ajoutée (2010-12-08)
Invité : Dan Zapanta

Aperçu

Lors de la réunion du CNMSS sur la TP du 8 novembre 2011, la SCP a examiné une présentation au sujet du CDL avec pièce ajoutée (semblable au chariot de Cleveland). La SCP a expliqué que ce CDL avec pièce ajoutée contribuera à la normalisation de l'équipement. Sa principale fonction sera de transporter les objets plats. À la suggestion du STTP, un test de basculement a été mené entraînant des modifications à la pièce ajoutée. Le CDL avec pièce ajoutée a fait l'objet d'un projet pilote à l'ETCO et ensuite a l'établissement de « Gateway ».

Discussion

La SCP examine une présentation comportant les résultats du deuxième sondage. Le STTP mentionne que deux employés ayant répondu aux sondages n'ont pas reçu de formation sur le CDL avec pièce ajoutée. Le STTP fait part de sa préoccupation quant à la formation et à la façon dont elle est offerte. La SCP s'assurera désormais que tous les employés reçoivent une formation complète sur le CDL avec pièce ajoutée. La SCP accepte et soulèvera la question auprès de Formation et perfectionnement.

Le STTP déclare qu'il considère toujours que le CDL devrait être utilisée lors de son déplacement par deux personnes : une personne à l'arrière pour pousser et l'autre en avant pour guider, ce qui réduirait le risque d'incidents. Le STTP convient que le CDL avec pièce ajoutée est préférable au chariot de Cleveland et au monoteneur en ce qui concerne son espace de chargement, mais il s'inquiète toujours de la visibilité et du poids.

La SCP explique que la demande de proposition sera émise pour recevoir 91 CDL avec pièce ajoutée supplémentaires pour un total de 100 chariots à être utilisés aux TOPA dans

l'ensemble du pays, à l'exception de Montréal qui a un convoyeur de dégagement. La SCP fournira le calendrier et inclura les emplacements et les quantités de la mise en œuvre une fois qu'il sera déterminé.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP discutera du processus de formation pour les études pilotes avec Formation et perfectionnement.
2. La SCP fournira le calendrier de mise en œuvre.

8. Projet pilote sur la taqueuse (2012-07-24)
Invité : Anu Bhalla

Aperçu

Un projet pilote a été mené au secteur UVCR du bureau de Winnipeg en vue de déterminer une autre méthode cohérente de vérification du mouvement de l'adresse inscrite sur la lettre à l'intérieur de l'enveloppe à fenêtre dans l'UVCR afin :

- d'assurer la lisibilité de l'adresse,
- de valider la spécification relative au mouvement d'insertion autorisé.

La SCP explique que la fonction de la taqueuse est d'aider le LOCM à lire clairement les adresses pour les gros expéditeurs de courrier d'enveloppes à fenêtre.

Discussion

Le Comité discute de la préoccupation selon laquelle ce projet pilote n'a pas été présenté au CNMSS avant la date de début du projet pilote et le faite que le projet soit déjà terminé.. La SCP s'excuse de ne pas avoir compris le processus complet et à la demande du STTP, s'engage à mener de nouveau le projet pilote au même bureau.

Au cours du prochain projet pilote, la SCP effectuera aussi un test pour mesurer le niveau de bruit pendant le fonctionnement de la taqueuse et fournira au CNMSS des documents de formation et un questionnaire mis à jour avant de recommencer le projet de pilote.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP recommencera le projet pilote de la taqueuse à l'UVCR du bureau de Winnipeg
2. La SCP effectuera un test du niveau de bruit de la taqueuse.
3. La SCP fournira les documents de formation et le questionnaire mis à jour avant le projet pilote.

9. Programme de prévention des risques de morsures de chien (2012-03-14)

Aperçu

Lors de la réunion du CNMSS du 14 mars, le STTP a soulevé une objection au recours à un consultant pour présenter un programme aux CLCSS dans la région du sud-ouest de l'Ontario intitulé *Tous les chiens peuvent mordre.* Le STTP a demandé que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la présente réunion pour qu'elle fasse l'objet de plus amples discussions.

Discussion

Le STTP fait savoir qu'un autre consultant a communiqué avec lui au sujet de la possibilité d'offrir une formation locale sur la sensibilisation aux chiens. Le STTP demande que la Société envoie un message clair à tous les employés indiquant que le Programme de prévention des risques de morsures de chien est de portée nationale seulement, et s'il y a des changements qui doivent être apportés, ils doivent être présentés au CNMSS. Le STTP continue de promouvoir les initiatives locales des CLMSS mais demande à la SCP de s'assurer que les présentations sur des programmes de portée nationale faite par une tierce partie au niveau local soient approuvées par le CNMSS avant.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP enverra un message clair à ce sujet à tous les employés au sujet du Programme de prévention des risques de morsures de chien ou de tout programme de portée nationale.

10. Sondage sur les règles de sécurité (2011-09-21)

Aperçu

Au cours de la réunion du CNMSS de décembre 2011, la SCP a discuté de son plan visant à mener un projet pilote sur les règles de sécurité dans les provinces de l'Atlantique au début de 2012. Avant la tenue de la présente réunion, la SCP a fourni au STTP une ébauche du sondage auprès des employés qu'elle souhaite distribuer aux employés des provinces de l'Atlantique afin de recueillir leur rétroaction sur la façon dont ils ont perçu la mise en œuvre des règles dans cette région.

Discussion

La SCP demande au STTP s'il a assuré un suivi auprès de ses membres des provinces de l'Atlantique afin de recueillir leur rétroaction sur la mise en œuvre des règles dans cette région et s'il était à l'aise de mener le sondage auprès des employés de l'Atlantique. Le STTP soutient qu'il ne croit pas qu'un sondage auprès des employés fournira un aperçu

utile de la mise en œuvre des règles. La SCP accepte de ne pas envoyer le sondage aux membres du STTP de l'Atlantique.

11. Initiative sur les chaussures de sûreté dans le poste de facteurs (2012-07-24)

Aperçu

Cette initiative permettra la fourniture des couvre-chaussures de sûreté dans les postes de facteurs devant être portés par les FA temporaires et les préposés temporaires qui sont tenus d'utiliser l'équipement désigné tel que les chariots ergonomiques et les transpalettes (p. ex., tri final dans les postes de facteurs) et qui n'ont pas leurs propres chaussures de sûreté. La mise en œuvre se limitera aux employés temporaires. Les employés permanents sont censés apporter leurs propres chaussures de sûreté et seront remboursés conformément à leurs conventions collectives et à la politique relative aux chaussures de sûreté. Un échantillon des couvre-chaussures a été fourni au STTP. La SCP prévoit mettre en œuvre cette règle à la fin d'août.

Discussion

Le STTP soutient que sa position est que les employés de la SCP devrait posséder ses propres chaussures de sécurité et non pas porter des couvre-chaussures conformément au mode de rémunération de la SCP à ce effet dans la convention collective urbaine.. La SCP déclare que le port des chaussures de sûreté ne vise pas à contourner la convention collective, mais à aider les employés temporaires qui pourraient avoir besoin de protection quoique très rarement. Le STTP mentionne que les éployés temporaires ont des allocations conformément à l'article 44 de la convention collective urbaine. Le STTP accepte néanmoins d'examiner la proposition et de fournir des commentaires supplémentaires à ce propos.

Recommandations/Mesures de suivi

1. Le STTP prendra en considération la proposition de la SCP de fournir des couvre-chaussures de sûreté aux FA temporaires et aux préposés temporaires.

12. Formation sur la VEMT (2012-07-24)
Invités : Amanda Maltby, Tim Robinson, Ginger Robinson, Nancy Donovan

Aperçu

La SCP a annoncé au CNMSS qu'à compter d'août, le Département de la conformité a délégué la responsabilité du dossier sur la violence en milieu de travail au Département de santé professionnelle et sécurité.

Quant à la formation sur la prévention de la violence en milieu de travail, la SCP est légalement tenue d'offrir à tous les employés la formation sur la violence en milieu de travail. La SCP prévoit offrir la formation dans un format en ligne qui assurerait la même formation à tous les employés, y compris la direction et toutes les unités de négociation. La SCP rendra le contenu de la formation accessible aux employés après la tenue des séances de formation en vue de renforcer leur connaissance. Le format en ligne utilisera une approche axée sur une narration en dessin animé visant à aider les employés à comprendre et à saisir le contenu. Pour les emplacements qui ne pourront pas avoir accès au format en ligne, un manuel d'instructions comprenant les mêmes documents sera fourni aux employés aux fins d'autoapprentissage.

Discussion

Le STTP déclare qu'il consent à ce que ce dossier soit confié au portefeuille de la santé professionnelle et sécurité.

La SCP explique qu'elle propose huit modules, ayant deux scénarios par module, qui touchent une variété de situations de travail et qui fournissent des références à la fin. La SCP envisage de mener un projet pilote sur la formation avec 300 bénévoles du STTP de septembre à octobre 2012. Le but du projet pilot d'automne est de déterminer la meilleure logistique pour offrir aux employés un environnement de formation agréable et d'évaluer leur accès à la formation en ligne. La SCP mentionne que la mise en œuvre complète est prévue pour 2013 en tant que programme national.

La SCP donne également l'aperçu suivant de ce en quoi consisterait le projet pilote :

- Rendre accessible des ordinateurs dans des emplacements choisis.
- S'assurer que l'environnement est propice à l'apprentissage en plaçant des ordinateurs dans un endroit calme à l'écart de la circulation des personnes.
- Fournir à chaque apprenti son propre casque d'écoute en vue d'une meilleure réduction du bruit (et pour assurer l'hygiène).
- S'assurer qu'une imprimante est mise à la disposition des utilisateurs afin d'imprimer les documents de référence du programme.
- Fournir un soutien en TI pendant le projet pilote pour offrir de l'aide concernant l'ouverture de session, les mots de passe, entre autres.
- Distribuer un questionnaire en vue de recueillir la rétroaction auprès de tous les employés participant au projet pilote.

Le STTP demande si les employés peuvent cesser et reprendre la formation, avancer et revenir en arrière entre les modules après avoir achevé la formation. La SCP explique que les employés pourraient avoir accès à la formation autant de fois qu'ils le veulent à l'aide d'un ID utilisateur et d'un mot de passe particulier. Le STTP soulève des préoccupations quant à la confidentialité concernant le mot de passe et demande que le mot de passe de la formation soit différent du mot de passe sur Intraposte.

Le STTP soulève des préoccupations au sujet du plan de mise en œuvre, et il remet particulièrement en question le calendrier, étant donné qu'il y a des points inconnus toujours en suspens pour le projet pilote, c'est-à-dire :

- Les emplacements pour les installations
- Le nombre d'ordinateurs
- L'emplacement des centres de formation
- Comment les participants seront-ils déterminés?
- Comment les facteurs et les courriers des services postaux seront-ils formés?
- Les employés seront-ils contraints de faire des heures supplémentaires?
- Les FFRS seront-ils payés pour l'heure de la formation?
- Qu'en est-il des employés dont la première langue n'est ni le français ni l'anglais?
- Qu'en est-il des personnes qui ont des difficultés avec le fonctionnement des ordinateurs?
- Que faire si les personnes ont besoin davantage de temps pour finir la formation?

Le STTP déclare également qu'il s'oppose à la méthode de narration qu'il considère comme paternaliste et estime qu'un mode de formation « salle de classe interactive » comme la formation de l'annexe DD est plus efficace. Le STTP est inquiet de voir que les membres du STTP sont dépeints comme étant ceux qui sont les instigateurs de la violence au travail ce que le STTP réclame n'est pas le cas.

Le STTP examinera les scénarios proposés et enverra à la SCP sa rétroaction sur les documents une fois que les copies dans les deux langues officielles seront reçues.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP fournira les modules en français.
2. La SCP fournira d'autres documents ou des précisions au sujet de la logistique du projet pilote.
3. Le STTP examinera les modules de formation et fournira ses commentaires à la SCP.

13. Balayage effectué au véhicule – À longue distance (2012-05-24)

Aperçu

Lors de la réunion du CNMSS sur la TP du 24 mai 2012, la SCP a expliqué qu'elle prévoyait lancer un projet pilote sur le nouveau balayeur pouvant balayer les étiquettes d'acheminement à des distances pouvant aller jusqu'à 10 ou 15 pieds. La SCP a apporté ce nouvel équipement au CNMSS afin de l'examiner et de l'authentifier du point de vue de la sécurité. La SCP a expliqué que le balayeur serait un outil destiné aux PO5, qui leur permettra de ne pas devoir descendre du L9 pour balayer un code à barres. Au cours de la période écoulée entre la réunion du 24 mai et la présente réunion, le STTP s'est rendu à l'ETCO en vue de voir le balayeur en fonctionnement.

Discussion

Le STTP exprime sa préoccupation selon laquelle la longue distance de balayage pourrait augmenter le risque que les autres conducteurs soient distraits ou éblouis par le faisceau du balayeur. Le STTP indique également qu'il estime que le nombre de fois par quart de travail et le temps pris par les PO5 pour descendre du L9 en vue de balayer un article manuellement sont minimes et qu'il ne vaut pas les inconvénients du balayeur à longue distance. La SCP réexaminera les hypothèses concernant le moment auquel le balayeur pourrait être nécessaire pour déterminer s'il est vraiment bénéfique.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP déterminera si le balayeur est bénéfique.

14. Cartouches de toner (2012-03-14)

Aperçu

Lors de la réunion du CNMSS du 14 mars 2012, le STTP a soulevé une préoccupation selon laquelle des employés du Centre principal d'acheminement à Toronto se sont plaints qu'ils sont appelés à manipuler des boîtes de cartouche d'imprimante retournées à la compagnie Xerox, et que certaines de ces boîtes sont brisées ce qui laisse échapper des particules solides de couleur noire. Le STTP s'est demandé si ce produit est considéré comme dangereux et s'il ne doit tout simplement pas être banni du courrier. La SCP a accepté de fournir des renseignements à cette employée à propos des cartouches Xerox.

Discussion

Le STTP demande à la SCP si elle était au courant du refus de travailler d'un employé et de l'instruction émise par un agent de RDHCC suite à ce refus La SCP répond qu'elle est au courant du refus de travailler et de la nécessité de fournir un processus documenté en vue de la manutention de ces cartouches. La SCP présentera la procédure au CNMSS aux fins d'examen.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP présentera la procédure au CNMSS aux fins d'examen.

15. Recours hiérarchique régional dans le Pacifique (2012-07-24)

Aperçu

La SCP et le STTP se sont engagés à s'assurer du bon fonctionnement du recours hiérarchique régional dans toutes les régions du pays. Le recours permet de s'assurer que les questions du CLCSS ne pouvant pas être résolues en temps opportun au niveau local sont

acheminées aux échelons supérieurs en vue de leur résolution au niveau régional avant d'être acheminées au CNMSS en vue d'une résolution.

Discussion

Le STTP soulève des préoccupations au sujet du recours hiérarchique à la consultation régionale dans la région du Pacifique. Le STTP déclare que la direction veut imposer une manière de faire et ce, de façon unilatérale, alors qu'une discussion devrait être tenue entre les parties en vue de décider de façon conjointe du recours hiérarchique régional et particulièrement, des points à l'ordre du jour et des procès-verbaux lors de ces consultations régionales. La SCP assurera un suivi auprès du Pacifique.

Recommandations/Mesures de suivi

1. La SCP assurera un suivi auprès du Pacifique au sujet du recours hiérarchique.

16. Barres de sécurité des BPCOM dans la région du Pacifique (2012-03-14)

Aperçu

Lors de la réunion du CNMSS du 14 mars 2012, le STTP a soulevé une préoccupation au sujet des modifications relatives à la sécurité apportées aux BPCOM dans la région du Pacifique. Le STTP a remis à la SCP une vidéo montrant des barres de sécurité installées autour des portes d'ouverture qui nuisent à l'entrée de la clé dans la serrure pour ouvrir la porte. Ces barres font en sorte que les employés se coincent et se blessent les doigts. De plus, lors de la saison hivernale, ces barres gèlent et deviennent plus difficiles à retirer lors de l'accès aux BPCOM. La SCP est au courant du problème et tente de trouver des solutions afin d'empêcher les portes de geler.

Discussion

Le STTP se dit préoccupé que les barres de sécurité n'aient pas encore été modifiées et demande qu'une mise à jour soit présentée à la réunion du CNMSS du 2 octobre 2012. Le STTP demande également que les renseignements soient fournis tant au niveau national qu'au niveau de la région du Pacifique avant la réunion d'octobre.

Recommandations/mesures de suivi

1. La SCP fournira une mise à jour à la réunion du CNMSS du 2 octobre 2012.

17. Rotation des tâches 2012-07-24)

Aperçu

Le STTP a soulevé une préoccupation concernant une lettre que les Relations du travail lui ont envoyée au sujet de la rotation des tâches. Malgré le fait que la SCP ait déclaré

que ce point ne relevait pas de la santé et sécurité, Le STTP estime que ce point devrait être examiné au CNMSS puisqu'il concerne toutes sortes de questions relatives à la santé et à la sécurité.

Discussion

La SCP soutient que la lettre relative à la rotation d'emplois visait à promouvoir une approche cohérente au sein des Opérations. La SCP soutient que les mesures prises n'ont aucune incidence sur la santé et la sécurité parce que l'on retrouve un nombre suffisant de pratiques de roulement de tâches. Le syndicat est en désaccord avec cette affirmation et précise que la rotation des tâches est pour éviter que les employés ne fasse toujours le même travail avec toujours les mêmes mouvements qui deviendraient répétitifs au risque de blesser les employés. Donc c'est une question de santé et sécurité.

Le STTP s'inquiète du fait que dans la proposition de la SCP, la rotation doit se faire à des périodes de repos prévues à l'horaire, ce qui est selon lui inacceptable, puisque cela risque d'abréger la période de repos d'un employé si par exemple le prochain centre de travail est éloigné de l'emplacement où il a pris sa pause. Le STTP mentionne aussi que des discussions locales ont et doivent toujours avoir lieu à cet effet. La SCP confirme que les discussions à l'échelle locale se poursuivent à propos de particularités locales. La SCP accepte d'assurer le suivi auprès des Relations du travail afin de fournir des précisions à ce sujet.

Recommandations/mesures de suivi

1. La SCP fera un suivi avec les Relations de travail et reviendra au STTP lors de la prochaine rencontre du 2 octobre.

18. Questions relatives au casier de facteur à Sault Ste. Marie (2012-05-29)

Aperçu

Lors de la réunion du CNMSS du 29 mai 2012, le STTP a exprimé une préoccupation selon laquelle un risque a été porté à l'attention du gestionnaire de zone en janvier au sujet des casiers de facteur instables. Le STTP a distribué des photographies du casier dont les pieds sont placés sur des morceaux de bois et a affirmé qu'un casier est tombé et a blessé un employé en avril, car aucune mesure n'a été prise.

Discussion

Le STTP affirme que, malgré la réponse que la SCP a fournie au directeur de zone, la résolution de cette question a pris plus de 6 mois ce qui est inacceptable de la part de la SCP.

Points fermés recommandés

Cartes de signalisation des dangers et d'avertissement – projet pilote annulé
Ligne directrice pour les BLR
EMM
Résultats du sondage C-500
CDL
Divers
Enquête sur les accidents
Questions des FFRS liées à la sécurité
Carburants de remplacement
Évaluation des risques liés à l'emploi pour l'ETC de London
Méthode de 5 Questions

La séance est levée

La prochaine réunion du CNMSS est prévue le 2 octobre 2012.

Réunions tenues en 2012

Les 14 et 21 mars (X)	**Le 29 mai (X)**	**Le 24 juillet (X)**	**Le 2 octobre ( )**	**Le 11 décembre ( )**